

## séjours familiaux gratuits 2019



Profitez du réseau national des unités d'accueil pour partir en vacances...

Pour les vacances de printemps 2019, demandes à faire avant le 9 novembre 2018

Conditions de candidature :
- être adhérent ASCET 23
- avoir un revenu mensuel de référence inférieur (RMF) à 750€
(mode de calcul ci-joint)

renseigner lisiblement et le plus précisément possible l'imprimé de demande : vous le trouverez sur le site ou sur demande à votre correspondant <a href="http://www.fnascee.org/dossiers-de-demande-de-sejour-gratuit-r7198.html">http://www.fnascee.org/dossiers-de-demande-de-sejour-gratuit-r7198.html</a>
 fournir les pièces justificatives nécessaires à la vérification

## Pour les retraités, hors vacances scolaires,

demandes à faire tout au long de l'année (2 mois en amont de la période demandée)

<a href="http://www.fnascee.org/attribution-de-sejours-gratuits-pour-tous-hors-a13271.html">http://www.fnascee.org/attribution-de-sejours-gratuits-pour-tous-hors-a13271.html</a>

- avoir un revenu mensuel de référence inférieur

à 1600 euros pour 1 personne seule et 1300 euros pour 2 personnes

Respectez les délais, vous nous aiderez à faire de « l'entraide notre priorité »

> ASCET 23 cité administrative – BP 147 - 23003 Guéret Cedex mail : ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net